



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,  
séance du mardi 9 juillet 2024, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25  
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20 sauf points 1 et 2 : 19 présents  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 28 sauf points 1, 2 et 8 : 27 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 3 juillet 2024.

**Présents :** MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, Corinne SABARA, VINE-SPINELLI Rémi, PATRIARCA Jean-François, PHILIPPS Pierre-Marie, MITIS Catherine, MANNI Myriam (à partir du point n°3), KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

|                                    |   |                                 |
|------------------------------------|---|---------------------------------|
| <b>Pouvoirs :</b> Mme Chantal HARS | à | M. Pierre-Marie PHILIPPS        |
| Mme Aurélie LEGER                  | à | M. Christian ALLIOD             |
| Mme Mylène MAILLOT                 | à | M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY   |
| M. Chun JY-LY                      | à | Mme Valérie MOUNY               |
| Mme Nadia CARR-SARDI               | à | Mme Khadija UNAL                |
| Mme Laurence CAMPAGNE              | à | M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE |
| M. Nicolas KRAUSZ                  | à | M. Jean-Loup KASTLER            |

**Absents :** M. Jean-Druon CHARVE  
Mme Myriam MANNI (points 1 et 2)

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane GRATTAROLY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 9 juillet 2024 ont été affichés le 16 juillet 2024.



## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
3. Budget supplémentaire 2024.
4. Autorisations de programme et crédits de paiement.
5. Augmentation des loyers des logements communaux.
6. Modification des tarifs communaux.
7. Modification du règlement intérieur de la médiathèque.
8. Attribution de subvention à l'association sport tennis club Ferney-Voltaire.
9. Acquisition de la parcelle AM135 chemin du Gué.
10. Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation du système de collecte de l'Est-Gessien et réalisation d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney Genève Innovation.
11. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents sur poste permanent absents.
12. Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.
13. Questions diverses :
  - Décisions du maire prises en mois de juin 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme Chantal HARS à M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY, M. Chun JY-LY à Mme Valérie MOUNY, Mme Nadia CARR-SARDI à Mme Khadija UNAL, M. Nicolas KRAUSZ à M. Jean-Loup KASTLER et Mme Laurence CAMPAGNE à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATTAOLY est désigné pour remplir cette fonction par 24 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas et LANDREAU Christian).

**2. Affectation des résultats de l'exercice 2023.**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, reporte par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 2 contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration) au budget supplémentaire 2024 le solde excédentaire de fonctionnement, soit 2 938 595,91 € au compte 002. Il reporte par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 2 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration) au budget supplémentaire 2024 le solde négatif d'investissement, soit 30 646,33 € au compte 001. Il inscrit par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 2 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration) la somme de 1 284 380,71 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068.

**3. Budget supplémentaire 2024.**

Arrivée de Myriam MANNI à 19h54.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 22 voix pour, 3 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi, LACOMBE Dorian et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam) le budget supplémentaire de l'exercice 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Les montants du budget supplémentaire sont arrêtés comme suit dans les deux sections :

|                | Dépenses              | Recettes              |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 2 491 432,71 €        | 2 491 432,71 €        |
| Investissement | 5 905 094,96 €        | 5 905 094,96 €        |
| <b>Total</b>   | <b>8 396 527,67 €</b> | <b>8 396 527,67 €</b> |

Il précise par 22 voix pour, 3 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi, LACOMBE Dorian et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam) que le budget supplémentaire de l'exercice 2024 a été établi et voté par nature.

#### 4. Autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ajuste par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam). Il ajuste par 23 voix pour, 2 abstentions (VINE-SPINELLI Rémi et LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et MANNI Myriam) les crédits de paiement et les autorisations de programme tels que présentés ci-dessous :

##### Aménagement du secteur Veudagne :

| Montant AP  | Consommé<br>2021 | Consommé<br>2022 | Consommé<br>2023 | CP 2024   | CP 2025      |
|-------------|------------------|------------------|------------------|-----------|--------------|
| 1 000 000 € | 1 962 €          | 280 762,70 €     | 1 935,79 €       | 510 000 € | 205 339,51 € |

##### Développement du parc de vidéo protection :

| Montant AP | Consommé<br>2021 | Consommé<br>2022 | Consommé<br>2023 | CP 2024   | CP 2025      |
|------------|------------------|------------------|------------------|-----------|--------------|
| 650 000 €  | 0 €              | 17 856 €         | 147 060,17 €     | 220 000 € | 265 083,83 € |

#### 5. Augmentation des loyers des logements communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) l'augmentation des loyers et l'actualisation des prix au m<sup>2</sup> comme suit :

- 7€ par m<sup>2</sup> pour les logements communaux au lieu de 6€/m<sup>2</sup> actuellement ;
- 4€ par m<sup>2</sup> pour les logements de fonction au lieu de 3€/m<sup>2</sup> actuellement ;

Il approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) la révision annuelle du prix au m<sup>2</sup> suivant la variation de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE à la date anniversaire de la délibération.

#### 6. Modification des tarifs communaux.

Vu l'avis favorable des commissions ;

- Culture, vie associative et événementielle, sport et citoyenneté réunie le 15 mai 2024,
- Scolaire et Jeunesse réunie le 25 juin 2024,
- Finances et Comptes Publics réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) les modifications présentées telles que présentées. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ



Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian). Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

## **7. Modification du règlement intérieur de la médiathèque.**

Vu l'avis favorable de la commission Culture, vie associative et événementielle, sport et citoyenneté réunie le 2 juillet 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'évolution du règlement intérieur de la Médiathèque le Châtelard tel que présenté.

## **8. Attribution de subvention à l'association sport tennis club Ferney-Voltaire.**

*Membre de l'association sport tennis club Ferney-Voltaire, M. GUIDERDONI Jean-Louis ne prendra pas part au vote de cette délibération.*

Vu l'avis favorable de la commission Culture Vie Associative et Evènementielle Sport et Citoyenneté réunie le 26 mars 2024. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le versement de la subvention de fonctionnement à l'association le Tennis club Ferney-Voltaire, d'un montant de 7190 euros. Il autorise par 26 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

## **9. Acquisition de la parcelle AM135 chemin du Gué.**

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 2 juillet 2024. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AM135 pour un mon montant de 75 000 euros soit 4,62 euros le m<sup>2</sup>. Il approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le versement d'une indemnité d'éviction au fermier en place de 21 048 euros. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer l'acte authentique, la convention d'éviction ainsi que toutes pièces et documents afférents à cette acquisition.

## **10. Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation du système de collecte de l'Est-Gessien et réalisation d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney Genève Innovation.**

Considérant l'avis favorable avec réserve émis par la commission Urbanisme et Environnement du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) un avis favorable sous réserve de la création d'une zone de compensation environnementale sur site à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SPL TERRINNOV et la Régie des Eaux Gessiennes.



## 11. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents sur poste permanent absents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) la création des postes non-permanents telle que présentée. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à recruter des agents contractuels non permanents en application du code général de la fonction publique sur les postes précités, au titre de l'année 2024. Il charge par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, MANNI Myriam et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

## 12. Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire à signer la convention avec France Travail et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en PEC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Il précise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de douze mois renouvelable, à raison de 14h30 hebdomadaires annualisées. Il indique par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire + 15 %, multiplié par le nombre d'heures de travail. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement. Il décide par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 16 juillet 2024.

Le Maire,  
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>